

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 19 juin 2023

Conclusions de la séance du Conseil communal du 19 juin 2023

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 19 juin 2023, à 20h00, en présence de 40 membres et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 a été accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté après l'ajout des points 11. « Postulat Jacques Morard » et 12. « Interpellation Nathalie Delessert ». « Propositions individuelles et Divers » et « Lecture des conclusions » passent en points 13. et 14.

Préavis 06-2023 - Comptes et Gestion 2022

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité:

- 1. d'adopter les comptes communaux 2022 tels que présentés ;**
- 2. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge.**
- 3. de ratifier le rapport et le travail de la commission de Gestion et de lui donner décharge de son mandat sous réserve d'erreurs ou d'omissions.**

Election du Bureau du Conseil juillet 2023 – juin 2024

Elections tacites (un seul candidat proposé pour chacun des postes)

Présidente	:	Mme Martine Charbon	(U)
1 ^{er} Vice-présidente	:	Mme Camille Proust	(S)
2 ^{ème} Vice-président	:	M. Mathieu Héritier	(R)
Scrutateurs	:	M. Christophe Hossein M. Gilles Besson	(S) (R)
Scrutateurs- Suppléants	:	M. Eric Sudan Mme Laurence Cotting	(U) (R)

Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Monsieur le Président lève la séance à 20h57.

Conseil communal de Lucens

Le Président :

David Sudan



La secrétaire :

Barbara Duperrex